



Traité Demaï

Michna 6 - Chapitre 6

בֵּית שְׁמַאי אוֹמְרִים:
לֹא יִמְכַר אָדָם אֶת זֵיתוֹ אֶלָּא לְחֵבֶר.
בֵּית הִלֵּל אוֹמְרִים: אֶף לְמַעֲשֵׂר.
וְצְנוּעֵי בֵּית הִלֵּל הָיוּ נוֹהֲגִין כְּדַבְּרֵי בֵּית שְׁמַאי.

Beth Chamaï dit : l'on ne doit vendre ses olives qu'à un 'haver. Beth Hillel dit : même à celui qui prélève la dîme.
Mais les gens humbles de l'Ecole d'Hillel, se conduisaient selon l'avis de Beth Chamaï.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions